



VAN LANSCHOT BANKIERS

RESPONSABILITE SOCIETALE: UTILISATION DE L'EPARGNE DECLARATION DE CERTIFICATION 2011

Van Lanschot applique une politique en matière de Responsabilité Sociétale. L'évolution et les résultats de ce travail progressif font systématiquement l'objet de rapports depuis 2010. Le présent certificat montre dans quelle mesure Van Lanschot utilise rigoureusement les fonds qui lui sont confiés en vertu de ses propres principes de responsabilité éthique.

*A toutes les personnes intéressées chez Van Lanschot,
Aux épargnants, aux emprunteurs et aux investisseurs,
Au public:*

L'asbl Forum ETHIBEL a été chargée par Van Lanschot Bankiers d'effectuer un contrôle indépendant portant sur le respect de ses principes et directives en matière de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) concernant l'affectation des moyens qui lui sont confiés et sa politique de crédit et d'investissement.

Description de Van Lanschot Bankiers

Van Lanschot se décrit comme la plus ancienne et la plus importante banque privée indépendante du Benelux, avec 30 agences aux Pays-Bas et 7 agences en Belgique. Les services de Van Lanschot s'adressent surtout aux particuliers fortunés et aux entrepreneurs. Van Lanschot NV est la maison mère de F. van Lanschot Bankiers NV. L'action Van Lanschot NV se négocie sur l'Euronext Amsterdam comme fonds local. Parmi les actionnaires stables, citons la présence notable de: Delta Lloyd, Stichting Friesland Boppe, Rabobank, ABP, LDDM Holding (famille Van Lanschot), SNS Reaal, les collaborateurs et la direction. Un pourcentage élevé du bilan repose sur l'octroi de crédit. Van Lanschot propose des services de private banking onshore et applique un modèle relationnel, et non une approche par produit.

Entreprise responsable

Van Lanschot mène une politique globale en matière de responsabilité sociétale dont les fondations sont le dialogue avec les parties prenantes et des valeurs fondamentales propres. Cette politique s'articule autour de 3 domaines prioritaires:

Les processus bancaires essentiels. La politique d'investissement, axée sur le dialogue avec les entreprises et les fonds; la politique du crédit et la politique d'acceptation du client.

Les processus d'entreprise. La politique environnementale, axée sur la réduction de l'impact de l'entreprise; la politique d'achat; la politique en matière de ressources humaines pour laquelle Van Lanschot veut être un « employeur de choix ».

Le positionnement sociétal. Soutenir des projets sociaux; par les dons; la Commission des bonnes causes; le rapport social annuel établi d'après Global Reporting Initiative (GRI).

En 2009, le groupe Van Lanschot a souscrit trois directives internationales en matière de RSE: UN Global Compact, Principles for Responsible Investment (PRI) et les principes de l'International Labour Organization (ILO). La charge de la politique RSE est confiée au Conseil d'admini-



stration. Son exécution est déléguée au manager RSE. Deux comités internes rendent leur avis sur des dilemmes en matière d'éthique: le Conseil éthique et l'Environmental Social Governance (ESG) Board.

La politique RSE de Van Lanschot est un travail en progression dont l'évolution et les résultats font systématiquement l'objet de rapports depuis 2010, notamment au moyen des indicateurs clés de performance (KPI). Vous pouvez consulter les rapports sociaux annuels et les détails sur la politique RSE sur: <https://www.vanlanschot.be/fr/qui-est-van-lanschot/rse>.

Investissement responsable

La politique d'investissement a été définie en 2009 avant d'être progressivement mise en œuvre, ce qui signifie qu'elle s'appliquera graduellement à un nombre croissant de classes d'actifs. La politique est greffée sur les normes et les directives précitées (GC, PRI et ILO). Un consultant spécialisé et indépendant a traduit en 59 critères d'analyse les thèmes principaux de GC (droits de l'homme, droits du travail, environnement et lutte contre la corruption) et les critères ajoutés par Van Lanschot pour les armes. Ces 59 critères d'analyse comportent aussi des directives portant sur le tabac (marketing), le bien-être des animaux (y compris la fourrure et l'expérimentation animale), l'énergie nucléaire (sécurité) et la pornographie. Si une entreprise ou un fonds d'investissement ne répond pas à ces critères, un processus d'engagement est alors lancé pour réaliser une amélioration. Les investissements sont écartés uniquement si ce processus n'a aucun effet. Le contrôle de ces processus ne s'inscrit pas dans le cadre de notre audit.

L'octroi de crédit responsable et le cadre de l'audit

En 2010, Van Lanschot a défini sa politique de crédit responsable sur la base des directives GC précitées, assorties de critères relatifs aux armes, à la fourrure, aux jeux de hasard, à la pornographie, à l'expérimentation animale et à l'énergie nucléaire. Les directives sont constamment affinées et élargies.

L'exécution a débuté en avril 2011. Tous les crédits existants et neufs sont soumis à un filtre de crédit et, si nécessaire, des améliorations sont apportées au moyen d'une procédure d'engagement. Les banquiers et gestionnaires de risque concernés sont formés et accompagnés à cette fin. En 2011, la partie la plus pertinente du portefeuille de crédits d'entreprise a été testée. En cas de doute, une stratégie d'engagement est appliquée pour tenter d'obtenir plus de clarté et apporter ensuite des améliorations. Fin 2011, environ 550 relations de crédits d'entreprise ont été examinées. Selon Van Lanschot, le portefeuille s'est avéré relativement propre. Le point critique dans l'octroi de crédit se situe d'ailleurs du côté des business professionnels, de l'immobilier commercial et du secteur médical aux Pays-Bas, et pratiquement pas au niveau des « secteurs sensibles » (agriculture et pêche, chimie, entreprises d'utilité publique, pétrole et gaz). De plus, il s'agit essentiellement de petites et moyennes entreprises qui opèrent uniquement aux Pays-Bas. La production dans les pays où le niveau des salaires est faible est une exception. Un petit groupe d'importateurs de marchandises « sensibles » de pays aux salaires faibles fera l'objet d'une attention supplémentaire en 2012.

Déroulement de l'audit

Notre audit a vérifié la conformité de l'utilisation des fonds sous gestion avec les codes régissant l'octroi de crédit et le réinvestissement. Avant tout, nous avons procédé à un audit documentaire de tous les textes de politique pertinents, afin de sonder le cadre de référence et les procédures de gestion appliquées. L'audit a ensuite vérifié si les directives étaient effectivement appliquées afin d'évaluer les progrès réa-

lisés dans la mise en œuvre et les résultats.

La présente déclaration de certification porte sur l'ensemble de l'exercice 2011. Notre contrôle s'est entièrement déroulé selon les dispositions du contrat. Lors de l'exécution de notre mission d'audit, nous avons pu nous appuyer sur les services administratifs de Van Lanschot. Nous avons obtenu tous les renseignements complémentaires demandés.

Résultats de l'audit

Fin 2011, le total des dépôts atteignait 18,4 milliards d'euros. Selon les chiffres audités, les flux entrants (le passif du bilan) peuvent être répartis comme suit: épargne et dépôts (71%), obligations (13%), fonds propres (9%), engagements bancaires (2%) et autres (5%).

Les flux sortants (l'actif du bilan) se déclinent comme suit: crédits (78%), liquidités et avoirs auprès des banques (9%), instruments financiers (8%) et autres (5%).

La majeure partie des crédits est affectée aux hypothèques et à l'immobilier (71%). Parmi les crédits aux entreprises, 89 ont d'abord été étiquetés « potentiellement à haut risque ». Au terme d'un examen plus approfondi, 18 ont reçu un avis positif, tandis qu'un processus d'engagement a été entamé avec 65 crédits et que 6 dossiers restent ouverts. Forum ETHIBEL a pointé quelques secteurs plus petits, pour lesquels elle attend une étude plus approfondie en 2012.

La destination précise des « liquidités et avoirs auprès des banques » ne peut pas être retracée. Van Lanschot soumet cependant ses relations bancaires à un contrôle général de la politique menée pour éviter de placer des moyens auprès d'institutions financières qui ne répondent pas à ses exigences minimales en matière de RSE. Nous avons constaté que, sur un total de 71 institutions financières, 23 avaient été sélectionnées fin 2011 pour le lancement d'un processus d'engagement.

Le groupe « instruments financiers » est diversifié. Ce poste a été contrôlé à hauteur de 77%. Le screening est quasi impossible pour 5,5% (le portefeuille de négociation). Il reste 17,5% qui seront contrôlés dans le courant de l'année 2012 (essentiellement des positions private equity).

Nous avons pu constater l'absence d'exposition à des instruments financiers complexes (comme les subprimes, les CDO ou les montages toxiques) et à des obligations de pays européens de la périphérie (Sud de l'Europe, Irlande). Le poste « reste » du bilan a été contrôlé en grande partie.

Sur base de nos contrôles, nous estimons que l'affectation du bilan est déjà rigoureusement conforme aux codes et aux directives à hauteur de 89%. Pour près de 10% du bilan, il est impossible d'établir un constat précis, mais Van Lanschot applique son approche d'engagement après analyse de la politique des institutions financières concernées. La partie restante de 1,3% sera davantage approfondie en 2012. Pour un premier exercice RSE, Forum ETHIBEL juge ce résultat excellent.

Nous confirmons que Van Lanschot définit, développe et applique sa politique RSE en matière de crédit et de réinvestissement de façon rigoureuse et responsable

Pour Forum ETHIBEL asbl,



Herwig Peeters, Directeur
Bruxelles, le 15 juin 2012